



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Août 2021 à 19H30

L'an deux mille vingt et un, le trente août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Saint-Gingolph, convoqué régulièrement en date du vingt-trois août deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de : Mme Géraldine PFLIEGER, maire

Maire-adjoints présents (4) : M. Rémi COUZINIÉ, M. Gérald CRAQUELIN, Mme Jocelyne ROCHIAS, M. Joël GRANDCOLLOT-BENED,

Conseillers présents (4) : Mme Christelle LYONNET-BONNAZ, Mme Ludovine PRINCE, M. Philippe CASANOVA, Mme Méлина WILFLING

Absents (6) : M. Gautier HOMINAL, M. Lucien-Abel MATHIEU, M. Jérôme BRAIZE, M. Olivier CHRÉTIEN, Mme Gaëlle GERAUDEL, Mme Marjorie HORVATH

Pouvoirs (2) : M. Gautier HOMINAL à M. Rémi COUZINIÉ et M. Lucien-Abel MATHIEU à M. Philippe CASANOVA

Votes possibles : 11

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ROCHIAS

1- Projet d'acquisition de locaux pour l'installation de l'office de tourisme avec accueil de la clientèle itinérante

M. Joël Grandcollot-Bened, adjoint au Maire, présente au Conseil le projet d'acquisition, par le biais de l'EPF 74, d'un local commercial situé sur le quai André Chevallay, à proximité de la crêperie, au débouché du Pont de l'Amitié et juste en face du point de départ officiel de la ViaRhôna et du GR5 et de la bonne d'information touristique.

L'étude touristique sur l'accueil de la clientèle itinérante a démontré le besoin de créer à Saint-Gingolph un point d'accueil au bord du lac et au centre du village franco-suisse afin de fournir une information touristique et des services dédiés à la clientèle itinérante.

Le présent local serait un emplacement idéal pour un tel accueil et permettrait de surcroit d'en louer une partie pour un commerce permettant de mettre en valeur auprès de la clientèle touristique des produits locaux.

Ayant entendu l'exposé de M. Joël Grandcollot-Bened, adjoint au Maire, le Conseil municipal par 1 abstention et 10 voix pour :

- S'accorde sur le principe d'acquiescer ce local pour l'accueil de la clientèle touristique itinérante ;
- Autorise Mme le Maire à saisir l'EPF74 pour entamer les discussions avec le propriétaire en vue de l'acquisition.

2- Projet de règlement du personnel

Mme le Maire présente au Conseil la première version du projet de règlement de personnel de la Commune, qui n'en dispose pas à ce stade.

Ce projet qui n'a pas fait l'objet de délibération mais plutôt d'un atelier de travail a été discuté et amendé. Il sera ensuite travaillé avec Mme Craquelin, secrétaire de Mairie, puis transmis pour consultation et avis au Comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute Savoie, avant d'être présenté lors d'un prochain conseil pour validation définitive et délibération.

- Divers

3- Projet de renouvellement de l'exploitation de la Carrière des Etalins à Meillerie

Madame le Maire expose au Conseil le projet de renouvellement de l'exploitation de la carrière des Etalins dans la Commune voisine de Meillerie actuellement soumis à enquête publique.

Cette demande de renouvellement formulée par l'exploitant actuel permet de maintenir une certaine autonomie d'approvisionnement en matériau sur le territoire du Chablais en développement et d'assurer le maintien d'emploi dans le secteur et au sein de la Commune de Meillerie. Il est demandé aux Communes voisines de prendre position sur un tel projet.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Soutient le projet de renouvellement de l'exploitation de la Carrière des Etalins à Meillerie, projet qui est favorable à l'aménagement durable de notre territoire et pour le maintien de l'emploi sur nos communes.

4- Autorisation de louer les logements de fonction communaux de type T2 et T3 au chemin des granges, ancien site des salaisons

A la suite de la création de deux logements communaux dans l'ancien site des salaisons, dont l'acquisition a été menée par l'EPF 74 et mis à disposition de la Commune par le biais d'une convention, Madame le Maire propose au conseil de :

- Louer le premier logement de 40 m², en tant que logement de fonction, au loyer de 520 € par mois avec une révision annuelle du loyer selon l'indice IRL du 4^{ème} trimestre publié par l'INSEE chaque année, avec un dépôt de garantie de 600 € ;
- Louer le second logement de 60 m², en tant que logement de fonction, au loyer de 750 € par mois avec une révision annuelle du loyer selon l'indice IRL du 4^{ème} trimestre publié par l'INSEE chaque année, avec un dépôt de garantie de 750 € ;
- Le logement sera mis à la location dès le 15 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à signer un bail de location selon les modalités définies ci-dessus.

5- Réduction du montant de l'AOT du snack des quais suite aux travaux en cours

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les travaux de réaménagement du Quai André Chevallay ont pris du retard sur certaines finitions dont la pose des tubes de protection sur le circuit de mini-kart du snack-restaurant des quais.

Du fait du risque lié à l'utilisation du mini-kart par les enfants en l'absence de tube de protection, l'exploitant du snack-restaurant n'a pas été en mesure d'exploiter le mini-kart ce qui lui a causé une perte de recettes conséquente entre mai et août.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de réduire la redevance d'occupation du domaine public en lien avec le circuit de mini-kart pour un montant de 1200 € en 2021.
- Demande à Mme le Maire d'informer l'exploitant et de déduire ce montant qui lui sera facturé en 2021.

6. Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention pour l'équipement numérique de l'école soutenu par le plan France Relance

Mme le Maire expose au Conseil que la Commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projet France Relance pour les écoles numériques. Ceci permettra de financer l'acquisition de classes portables (ordinateurs et tablettes) ainsi que l'espace numérique de travail Beneylu.

Pour extrait conforme,
Le 30 Août 2021
Géraldine PFLIEGER
Maire de Saint-Gingolph